



# LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT



50 propositions pour les élections municipales

*et les intercos!*

**L**es 50 propositions détaillées dans ce document sont le fruit d'un travail mené par l'ensemble du réseau de la Ligue de l'enseignement. Les militants de nos fédérations, en s'appuyant, entre autres, sur nos comités nationaux sectoriels, sur un groupe de Ligueurs assumant des fonctions d'élus locaux et sur le conseil d'administration national, ont réfléchi à des propositions concrètes à formuler auprès des candidats aux prochaines élections municipales et intercommunales. Cette démarche s'est conclue, le 4 octobre dernier, par une journée d'étude à laquelle ont participé les dirigeants des fédérations départementales et des unions régionales et a produit les 50 propositions qui sont maintenant entre vos mains !



**F**idèle à la mission d'éducation populaire qui n'a cessé de justifier son existence et de fonder son action, la Ligue de l'enseignement a décidé, comme elle le fait lors de chaque scrutin national, de proposer, en relation avec ce que sont ses champs d'intervention et ses ordres de préoccupation, cinquante propositions dont elle considère l'adoption et l'application ultérieure, comme de nature à favoriser une vie sociale pacifiée.

Outre l'exigence du respect du principe de laïcité comme guide de l'action publique, ou l'adoption de mesures de moralisation de la vie politique locale seules de nature à permettre de rompre avec la dangereuse dérive de la classe politique vers une professionnalisation qui détourne les citoyens de leurs représentants, ces propositions visent à redonner aux acteurs de la société civile la place qui leur revient tant comme acteurs du débat démocratique que comme instance de réflexion mais aussi de mise en œuvre des politiques publiques.



**L**a laïcité, principe constitutionnel, valeur philosophique et principe humaniste pour « faire société », ne peut être confisquée par les tenants d'une islamophobie larvée. Pour faire prévaloir la liberté de conscience dans les faits, il nous appartient de promouvoir les initiatives publiques qui ancrent et font vivre la laïcité au quotidien, dans tous les espaces publics. À une laïcité d'ignorance doit se substituer une laïcité de conviction et de compétence que les militants de l'éducation populaire doivent porter par la formation, l'argumentation patiente et attentive, et l'intervention dans tous les secteurs de l'éducation, des loisirs et de la vie sociale.

1. Fonder l'action publique dans la cité sur le principe de laïcité et, afin d'en définir les exigences, élaborer une charte locale de la laïcité et de la diversité qui sera portée à la connaissance des citoyens.
2. Revendiquer officiellement l'abrogation de la loi Carle et donner la priorité des financements publics à l'École publique.
3. S'engager pour des services publics attentifs aux discriminations, par la formation des personnels et des élus, et la mise en place d'un médiateur pour les usagers s'estimant victimes de comportements ou de règles discriminatoires.
4. Inscrire la convention internationale relative aux droits de l'enfant comme référence de toutes les politiques d'éducation et de jeunesse.
5. Valoriser les cérémonies civiles, telles que le parrainage civil, les cérémonies d'hommage ou les obsèques civiles, ce qui nécessite de mettre à disposition des familles une salle publique.



**R**arement l'image du politique n'a été aussi abîmée. Pourtant, partout en France, des milliers de citoyens élus se démènent quotidiennement au service de notre société. Ils sont engagés, disponibles, désintéressés et souvent créatifs. Mais ils sont victimes d'un système politique qui a bien du mal à se renouveler, alimentant d'autant le discours d'une extrême droite qui fait ses beaux jours de ces doutes individuels et collectifs. Il nous faut bouger. Et vite!

6. Promouvoir le renouvellement, la parité et la diversité, dans la composition des listes de candidats et la constitution des exécutifs municipaux et intercommunaux, et par l'engagement des candidats à ne pas exercer plus de deux mandats consécutifs.
7. Concerter régulièrement avec les citoyens et la société civile – dont les associations – la définition et l'évaluation des politiques publiques. Cette démarche implique un effort d'information particulier de la part des élus de la collectivité : comptes rendus de mandats réguliers, conseils de quartiers...
8. Associer, dans l'attente de leur accès au droit de vote, les résidents étrangers en situation légale, sous condition de durée de résidence, aux référendums d'initiative locale.
9. Sortir de l'évaluation exclusivement économique des politiques publiques, en intégrant des indicateurs qualitatifs sur la situation sociale, l'environnement, la vie associative, la sécurité, le bien-être...
10. Organiser, en début de mandat, des formations collectives permettant aux élus d'avoir une connaissance du fonctionnement d'une collectivité et de ses compétences, des politiques de jeunesse, des politiques associatives et des logiques de subventionnement. Et plus globalement, faciliter l'accès des élus à la formation.
11. Créer et consulter régulièrement un comité consultatif d'usagers représentatifs et actifs pour chaque service public, qu'il soit géré en régie ou en délégation.



**L** Europe est au cœur de notre vie quotidienne. Débattue, souvent décriée, quelques fois reconnue, elle représente fréquemment aux yeux des citoyens l'incarnation d'une technocratie trop puissante. Pourtant, qui pense sérieusement aujourd'hui que nous pourrions nous passer d'elle ? Après l'avoir adoptée il nous faut donc la dompter. Et pour cela commencer par donner aux citoyens tous les moyens de peser sur son avenir. C'est en ce sens que la Ligue de l'enseignement organise de nombreux échanges internationaux et européens, et qu'elle participe activement aux coordinations les plus influentes sur les politiques publiques internationales, défendant l'éducation, la solidarité et la citoyenneté sociale.

12. Développer les échanges et les rencontres entre les citoyens d'Europe, notamment les plus jeunes, en favorisant les jumelages associatifs et en organisant des échanges d'agents territoriaux avec des collectivités d'autres pays européens par exemple.

13. Soutenir les initiatives locales de solidarité internationale.

14. Soutenir l'action des associations d'aide aux réfugiés en facilitant leur action, notamment dans leurs relations avec les services de l'État, les bailleurs sociaux ou les caisses d'allocations familiales, et en garantissant, dans ce cadre, l'accompagnement de la collectivité durant toute la durée de la procédure administrative.



**P**ersonne ne conteste la nécessité d'organiser les marchés publics, de les rendre accessibles à toutes les entreprises, et surtout d'en garantir la transparence. Mais les projets associatifs, ceux qui servent les habitants et les territoires, ceux qui visent l'intérêt général et se construisent sur des dynamiques citoyennes font-ils réellement partie du marché ? La Ligue de l'enseignement défend l'idée que d'autres formes de relations entre les associations et les collectivités sont juridiquement possibles et surtout socialement souhaitables.

15. Recourir au conventionnement plutôt qu'à l'appel d'offres, concernant en particulier l'éducation, la culture, le sport et les loisirs des enfants et des jeunes.
16. Intégrer systématiquement des clauses sociales et environnementales dans tous les marchés publics, et inciter les entreprises à aller dans ce domaine au-delà des normes minimales légales.
17. Préférer la gestion désintéressée publique ou déléguée plutôt que la gestion privée lucrative dans des domaines essentiels de la vie des citoyens (eau, restauration collective, sécurité...).
18. Former les élus et les fonctionnaires territoriaux à l'utilisation juste et pertinente de la subvention par rapport aux marchés publics.



**C**hacun admet que l'éducation et la formation sont l'avenir d'une société. D'autant plus dans une période de changements profonds et rapides, et de responsabilités humaines nouvelles. Une École démocratique, bienveillante pour tous et attentive à chacun est essentielle pour apprendre ensemble à vivre ensemble. L'École doit progresser pour y parvenir et c'est l'ambition de la loi de refondation. Mais l'École y parviendra d'autant mieux qu'elle s'inscrit dans des politiques éducatives territoriales et dans le droit à la formation tout au long de la vie.

19. Concevoir l'éducation au sens large comme un investissement en l'inscrivant comme l'une des priorités d'action revendiquées par la collectivité, et le traduire budgétairement.
20. Doter au plus vite la collectivité d'un Projet éducatif de territoire (PEDT), de la petite enfance à la jeunesse, en associant l'ensemble des acteurs : fédérations d'éducation populaire, associations, enseignants et personnels, parents d'élèves, institutions publiques et acteurs sociaux économiques... et faire vivre ce projet en développant des espaces de dialogue et de concertation où chaque membre de la communauté éducative a voix au chapitre.
21. Faciliter la mise en œuvre de la loi de refondation de l'École et notamment de la réforme des rythmes scolaires, en assurant la formation des personnels territoriaux dans le cadre de la formation continue, mais aussi des élus, des parents d'élèves, des intervenants professionnels, volontaires ou bénévoles...
22. Garantir, pour chaque enfant, le droit de partir au moins une fois en classe de découvertes durant sa scolarité, et régulièrement en centre de vacances, dans l'objectif de favoriser son ouverture sur le monde et l'éducation par « le vivre ensemble » et la mixité sociale.
23. Développer, à partir du Projet éducatif de territoire (PEDT), les collaborations éducatives entre les communes d'un même Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), et inscrire, partout où cela sera possible, l'éducation, le sport, la culture et l'éducation à l'environnement dans le bloc des compétences des EPCI.
24. Favoriser un meilleur accès à la formation tout au long de la vie en participant à la création des maisons des savoirs et de la formation dans les espaces existants (écoles, collèges, lycées).
25. Promouvoir l'engagement civique des jeunes, notamment en accompagnant les dispositifs de volontariat et des Juniors Associations, et en favorisant l'accès au Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et aux Brevets fédéraux d'éducateurs sportifs...



# DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT



**L**e développement durable ne serait pas une préoccupation de l'éducation populaire? Et tiens donc! Un environnement qui se réchauffe de manière dramatique mettant en péril les écosystèmes par le fait avéré de l'activité humaine nécessite d'agir, et vite. Notre démarche: l'éducation et la mobilisation de la société civile. Alors accentuons les politiques éducatives locales pour y remédier, suscitons les engagements citoyens, individuels et collectifs pour agir, dans la concertation, avec la ferme volonté de changer la société d'une manière lucide, consciente et stimulante.

29. Engager la collectivité locale dans une démarche d'Agenda 21 et dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre par la mise en place d'un plan climat. Y inclure un volet de mobilisation des associations, des structures d'éducation, des structures d'accueil des seniors et des entreprises.
30. Créer un espace local de concertation sur l'éducation au développement durable au service de la mise en œuvre d'une réelle dynamique locale par la synergie et la complémentarité des différents acteurs: associations, établissements d'enseignement, collectivités locales, entreprises...
31. Engager les établissements scolaires et d'animation dans une démarche de labellisation environnementale.
32. Intégrer progressivement des produits provenant de circuits courts dans la restauration collective produite par ou pour la collectivité.



**E**n termes d'aménagement du territoire, est-on certain que la France du XXI<sup>e</sup> siècle est bien à l'image de ce que nous voulons collectivement ? Une France aux multiples déséquilibres, où se côtoient pêle-mêle des concentrations urbaines toujours plus fortes et des zones rurales asséchées de leurs habitants, des concentrations de richesses extravagantes et des zones de paupérisation flagrantes, des espaces naturels extraordinaires et des milliers d'hectares d'une terre fragile et fatiguée. Une France de la fracture sociale, mais aussi numérique, économique et environnementale. Et si les questions d'urbanisme ou de logement étaient parmi les premiers marqueurs de ces inégalités ?

33. Limiter l'étalement urbain en faisant de cet objectif une priorité dans tous les documents d'urbanisme.
34. Mettre en place un plan de rénovation de l'habitat visant à résorber l'habitat insalubre, à développer le logement de qualité environnementale et à permettre l'émergence d'éco-quartiers.
35. Rendre accessibles les services publics à tous les habitants par des implantations de proximité : école, santé, services administratifs, garde d'enfants, transport, pôle d'animation... Parmi eux, susciter et accompagner la création d'espaces d'animation gérés par des associations d'habitants.
36. Développer les déplacements doux (pédestres, vélo...), et chaque fois que possible, les transports collectifs (transports urbains, covoiturage...).



**L**e budget cumulé des associations dépasse les 80 milliards d'euros, soit 3,5 % du PIB ; autant que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire réunies (3 %) et plus que l'hôtellerie et la restauration (2,6 %). Les associations emploient 1 800 000 salariés, soit plus de 5 % de l'emploi total dans notre pays. Soutenir la contribution économique des associations, c'est soutenir le développement d'une économie de proximité en phase avec les besoins des territoires.

37. Considérer l'Économie sociale et solidaire (ESS) comme un véritable levier de développement territorial.

38. Soutenir les associations d'insertion par l'emploi comme actrices essentielles du retour à l'emploi et de l'accompagnement social.



**L**a société numérique bouleverse toutes les activités humaines et notamment la production, la diffusion et la réception de la culture. « Faire société » suppose une culture partagée dans la diversité de ses contenus et de ses formes et une politique de l’imaginaire. L’éducation au sensible et aux images, et les pratiques en amateur en sont des leviers majeurs.

39. Rédiger et adopter un projet culturel de territoire, qui fasse une large place à l’éducation artistique et culturelle des habitants et principalement les plus jeunes. Mettre en œuvre ce projet en respectant les trois piliers de l’éducation artistique : la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, et la nécessaire pratique. Intégrer l’éducation artistique et culturelle dans le projet éducatif de territoire.

40. Soutenir les pratiques amateurs et favoriser les manifestations culturelles associant ambition artistique et mixité des publics.

41. Mettre en place une politique contre la fracture numérique s’appuyant sur un plan d’éducation au numérique et à l’image. Cette politique s’appuiera sur l’équipement numérique des structures d’éducation (écoles, maisons de quartier, centres de loisirs, foyers de jeunes travailleurs...), sur des actions de formation aux usages d’Internet et la création d’espaces publics permettant l’accès de tous aux technologies de l’information et de la communication.



**L**e sport occupe une place conséquente dans les secteurs de l'économie, de l'emploi comme dans celui de la santé publique ou de l'aménagement du territoire. À côté du sport-spectacle capable de mobiliser les médias et de soulever les foules, le « sport pour tous » promu par les deux secteurs sportifs de la Ligue de l'enseignement que sont l'Ufolep et l'Usep contribue notamment au mieux être individuel et collectif comme à l'éducation tout au long de la vie. Il doit trouver toute sa place dans un projet politique territorial partagé.

42. Faire du « sport pour tous » un axe fort du projet de mandat, en facilitant, valorisant et soutenant l'accès à des pratiques sportives de santé, de bien-être, et de cohésion sociale.
43. Soutenir le sport scolaire au service d'une éducation physique et sportive de qualité, pendant toute la scolarité maternelle et élémentaire, au bénéfice de l'épanouissement et de la réussite éducative de l'enfant et du jeune, en inscrivant un volet « sport scolaire » dans le projet éducatif de territoire (PEDT).
44. Promouvoir un plan d'équipements sportifs de proximité, en pensant toute rénovation ou construction d'un nouvel équipement sur des bases multifonctionnelles, adaptées à la diversité des publics, à leurs pratiques, à leur information, à leur rencontre, à leur santé, à leur investissement social.



**L**a Ligue de l'enseignement s'est toujours préoccupée des questions touchant à la famille : vacances familiales dans les villages de « Vacances pour tous », sport en famille à l'Ufolep, actions intergénérationnelles comme « Lire et faire lire » ou ateliers d'accompagnement à la parentalité sont autant d'exemples d'actions menées par notre réseau, qui mettent ce sujet au cœur de notre projet et nous amènent à défendre une vision ouverte de la famille, moderne et respectueuse des choix individuels.

45. Développer et soutenir des actions en faveur de la parentalité en considérant l'évolution de la structure familiale et en créant des lieux d'accueil et de parole.
46. Respecter la diversité familiale en garantissant l'accès de tous, quelles que soient les origines, les pratiques religieuses ou l'orientation sexuelle, à l'ensemble des services publics : mariage, logement, garde d'enfants...
47. Développer une politique de la petite enfance s'appuyant notamment sur une offre de garde accessible géographiquement et financièrement, suffisante en nombre de places et garantissant une réelle diversité des modes de gardes : crèche, halte garderie, relais assistantes maternelles (Ram), accueil associatif...
48. Développer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de la petite enfance, les écoles, les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) par un double effort fait sur le bâti et l'encadrement.
49. Soutenir les initiatives associatives valorisant l'intergénérationnel, à l'image du dispositif « Lire et faire lire » qui permet à des retraités d'encourager les enfants au goût du livre et de la lecture, et d'être socialement actif.
50. Favoriser et améliorer le maintien à domicile des personnes âgées.

Làïque et indépendante, la Ligue de l'enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport.

Des centaines de milliers de bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent, partout en France, au sein de près de 30 000 associations locales et d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale.

Tous y trouvent les ressources, l'accompagnement et la formation nécessaires pour concrétiser leurs initiatives et leurs projets.

Tous refusent la résignation et proposent une alternative au chacun pour soi.

Rejoignez-nous...

.....

## **LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT** **50 propositions pour les élections municipales** **et des intercos!**

.....

Conception: Ligue de l'enseignement

Photos: © Benoît Debuissier

[www.laligue.org](http://www.laligue.org)